

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal de Guigneville - Sébouville, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunions de Guigneville, le lundi 07 février 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jérémie AMIARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Jérémie AMIARD, Annick BARDON, Samuel CORBEAU, Diane DALEINE, Carine FOUQUET, Stéphanie PERCHERON, Antoine PICAULT, Julien RENVAZÉ, Florence VERSLIPE.

Absents excusés : Bernard BOIZARD (pouvoir à Jérémie AMIARD), Olivier DUGUET (pouvoir à Antoine PICAULT), Yohann LAUDIER (pouvoir à Stéphanie PERCHERON), Caroline HACQUEL, Nathalie HERMELINE (pouvoir à Diane DALEINE).

Date de convocation : 18/01/2022

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner Monsieur Julien RENVAZÉ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 29 novembre 2021, transmis à l'ensemble des conseillers, est adopté à l'unanimité.

Transfert des compétences eau et assainissement à la CCDP

Le Maire rappelle au conseil que la compétence eau et assainissement devra être reprise par la communauté de communes, au plus tard le 01 janvier 2026.

L'année 2026 coïncidera avec les élections municipales, donc avec le renouvellement des conseils communautaires.

Le conseil municipal de Guigneville, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide :

- *d'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2024, le transfert à la Communauté de Communes du Pithiverais des compétences suivantes :*
 - *Eau*
 - *Assainissement des eaux usées*
- *d'autoriser la communication régulière à la CCDP par le Trésor Public des données comptables et financières des Budgets annexes communaux nécessaires à l'organisation des futurs transferts.*
- *de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.*

Enquête publique permis de construire SIDESUP à Engenville

Le Maire informe le conseil que dans le cadre de la création d'une troisième ligne de séchage, l'entreprise Cristal Union Sidesup a déposé un permis de construire pour lequel une enquête publique est nécessaire. Celle-ci est organisée du 20 janvier au 21 février 2022 inclus en mairie d'Engenville.

La commune de Guigneville étant incluse dans le périmètre d'affichage de 3 km autour de l'installation projetée, il a été procédé à l'affichage d'un avis au public le 03 janvier 2022.

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, le conseil municipal n'émet pas d'observation sur ce dossier.

Contrat d'entretien Eclairage public

Le Maire informe le conseil que la commune ne dispose plus de contrat d'entretien pour son éclairage public depuis le passage en LED.

Cependant, des pannes pourraient avoir lieu, c'est pourquoi la signature d'un contrat d'entretien paraît indispensable.

Après avoir examiné les différentes offres reçues, et notamment les tarifs pratiqués en cas de panne, le conseil municipal retient l'offre de la société ISI ELEC, mieux disante, pour un montant HT de 750 euros/an.

Affaires diverses

Organisation des élections présidentielles

Le conseil municipal organise la tenue des bureaux de vote pour les 10 et 24 avril 2022.

Budget de l'assainissement : réponse de la Préfecture concernant la demande de transfert de la section d'investissement vers le fonctionnement

Le Maire rappelle au conseil qu'une demande de transfert de la section d'investissement vers la section de fonctionnement (sur le budget assainissement) a été formulée auprès de la Préfecture. Un courrier de refus vient d'être notifié, avec pour prescriptions d'augmenter les tarifs de ce service. Ceci est inenvisageable et ne résoudra en rien le déséquilibre entre les sections. Une demande de rendez-vous téléphonique auprès de Madame la Préfète a été formulée.

Dossier de permis de construire de l'église

La demande de permis de construire a été déposée début janvier auprès des services instructeurs ; le délai d'instruction est prolongé à 5 mois dans la mesure où l'immeuble est inscrit.

Appel à projet d'intérêt communal 2022 / Ravalement de l'église de GUIGNEVILLE – phase 2

Le Maire rappelle au conseil que l'église se dégrade considérablement, et que le ravalement de la 4^{ème} façade devient inévitable. Un chiffrage complémentaire a donc été réalisé par plusieurs entreprises.

La commune sollicite une aide financière au taux maximum auprès du Conseil Départemental, au titre de l'appel à projet d'intérêt communal – année 2022 :

DEPENSES

- Ravalement de la façade Nord : 27 789.92 € HT

RECETTES

Recettes attendues du Conseil départemental (30%) : 8 336.98 €

Recettes attendues de la DRAC (30%) : 8 336.98 €

Autofinancement de la commune : 11 115.96 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le projet d'investissement énuméré ci-dessus,
- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal – année 2022, en substitution du dossier déposé le 06/01/2022,
- Sollicite le soutien du Conseil Départemental et autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Déclaration préalable pylône téléphonie mobile

La déclaration préalable relative à l'installation d'un pylône de téléphonie mobile à la station d'épuration de Bitry a été déposée le 20 janvier ; l'instruction est en cours.

Etat des chemins

Certains chemins de la commune sont très détériorés. Le conseil municipal déplore cette situation et compte sur le civisme de chacun pour réparer les dégâts causés par les engins agricoles,

dès que les conditions météo permettront une remise en état. Il est par ailleurs rappelé qu'une lame est à disposition au hangar communal. Un message sera publié dans le prochain communiqué.

Travaux fibre

Le déploiement de la fibre est toujours en cours sur la commune ; une réunion avec ERT Technologie a eu lieu en mairie récemment pour un point et le travail d'adressage est terminé. Toutes les habitations qui en feront la demande pourront être desservies dès la fin du déploiement.

Evacuation des eaux pluviales à Bitry

Depuis quelques temps, il est constaté une importante stagnation des eaux pluviales à l'entrée de Bitry (côté station) ; une réunion avec le conseil départemental est prévue pour trouver une solution qui permettrait de régler ce problème.

Pétition pour l'ouverture de 200 places supplémentaires d'étudiants en médecine 2^{ème} année

A l'initiative de la région et du Département, une pétition vient d'être mise en ligne pour la création de 200 places supplémentaires d'étudiants en médecine 2^{ème} année à la rentrée de septembre 2022. Le maire invite les élus à signer et partager cette pétition.

Rapport SATESE

Le dernier passage de la SATESE fait toujours état d'un dysfonctionnement dû à l'encrassement des sables ; le devis pour le remplacement a été accepté et ceux-ci seront changés rapidement par MERLIN. Il est précisé qu'une jachère fleurie sera plantée à la station.

Courrier Energie Eolienne Solidaire

Cette société démarche actuellement des propriétaires et exploitants agricoles ; le conseil municipal reste sur sa position et maintient son souhait de ne pas développer l'éolien sur son territoire. Le maire prendra contact avec cette société pour les en informer.

Conseiller aux décideurs locaux

La fonction de conseiller aux décideurs locaux vient d'être mise en place sur le territoire par la Direction Générale des Finances Publiques ; Monsieur ANDRIANJANAHARY vient d'être nommé et pourra apporter ses conseils en matière budgétaire, comptable, financière, fiscale... Il sera sollicité rapidement suite au refus de transfert décidé par la Préfecture.

Plate-forme Trétinville

La plate-forme dédiée au demi-tour du camion SITOMAP vient d'être achevée par la SARL de l'horizon. Nous sommes toujours en attente de la réponse du SITOMAP concernant une éventuelle participation financière de leur part.

SIRIS

Le Maire informe le conseil que les représentants du SIRIS ont décidé d'offrir à chaque famille 3 repas suite aux nombreuses absences liées au COVID.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,

Jerémie AMIARD

